

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 16 FÉVRIER 2015 À 10 HEURES

Mairie d'Illkirch-Graffenstaden

Présents : M. Jacques BIGOT, M. Yves BUR, M. Eric KLÉTHI, M. Justin VOGEL, M. Jean-Marc WILLER, M. Etienne WOLF

Absents excusés : M. Bernard FREUND, M. Alain JUND, M. Claude KERN, Mme Anne-Pernelle RICHARDOT

11- 2015 Permis d'aménager boulevard de Dresde à Strasbourg

Description de la demande

Le Service Police du Bâtiment de la CUS a transmis au Syndicat mixte pour le SCOTERS le projet de permis d'aménager, boulevard de Dresde – déposé par la VILLE DE STRASBOURG.

Le permis d'aménager vise la **première phase** de réalisation du projet du **quartier d'affaires internationales au Wacken**. Il s'agit d'un ensemble immobilier à vocation mixte (tertiaire, activités, logements et commerces).

Le projet est situé dans le « quartier européen » de Strasbourg. Il est bordé au nord par le boulevard de Dresde et au sud par l'Allée du Printemps qui donne sur la cité jardin « Ungenmach ». La ligne D du tram est accessible au nord.

Le secteur est entièrement situé en zone inondable au PPRI qui impose de garder la transparence hydraulique.

Le terrain d'assiette du projet global est de 33 590 m². Il est actuellement occupé par l'ancienne patinoire et les halles 9, 10 et 11 de la foire expo ainsi que par une garderie. Tous les bâtiments seront démolis.

Le terrain sera divisé en 5 lots. L'aménagement est prévu en 2 phases.

Le programme global vise à la réalisation de :

- 41 000 m² dédiés au tertiaire
- 17 000 m² dédiés à 250 logements
- 3 000 m² dédiés à du commerce et des services en rez-de-chaussée des immeubles de bureau
- 10 000 m² dédiés à un équipement hôtelier

La demande de permis d'aménager porte sur 4 lots. Le terrain d'assiette est de 12 850 m². La surface plancher s'élève à 85 000 m² et se répartit entre le tertiaire, les logements, les commerces et services.

Le projet au regard du Scoters

Le SCOTERS vise à conforter les sites de développement métropolitain au titre desquels le quartier européen et tertiaire du Wacken.

*Le Bureau syndical
Vu l'avis de la commission compatibilité
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
décide de faire part de l'avis suivant :*

Au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS, la demande de permis d'aménager boulevard de Dresde à Strasbourg n'appelle pas de remarque particulière.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **20 FEV. 2015**

La publication le **20 FEV. 2015**

Strasbourg, le **20 FEV. 2015**



Le Président
Jacques BIGOT